

Les infos flash N°4/2022 de la Commune de MEY

Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

Si vous ne me voyez pas beaucoup actuellement c'est parce que je suis immobilisée chez moi en raison d'une cheville cassée.

Je suis donc contrainte de réduire mes déplacements, mais je continue à travailler sur les dossiers communaux et mon premier adjoint M. Harmand me remplace pendant les réunions et les permanences.

La journée du 8 mai fut une belle réussite à Mey et je tiens à remercier tous les conseillers et les bénévoles pour l'organisation de cette manifestation.

Nous préparons la venue du festival Hop Hop Hop le 10 juillet, mais avant cela, aura lieu le 26 juin un tournoi de pétanque à Gisingen. Vous trouverez toutes les informations utiles dans cet info flash.

Portez vous bien!

26 juin : Tournoi de pétanque à GISINGEN

Dans le cadre du projet Interreg VA financé par l'UE "Approfondissement du jumelage Gisingen et Mey », nous vous proposons un tournoi de pétanque.

Le tournoi débute à 10 heures sur le terrain de pétanque de Gisingen au bout de la rue « Marienweg »

(Itinéraire Mey - Gisingen, 66798 Vaudrevange, Allemagne 43 min via la D3)

Le déjeuner est offert aux participants.

Au menu :

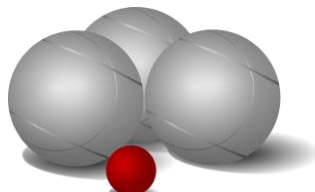
Côtelettes marinées ou saucisses grillées

Salades

Café et gâteaux

Vous pouvez vous inscrire en envoyant vos coordonnées par mail sur

commune.mey@wanadoo.fr



Retour en image sur les dernières manifestations

8 mai : belle réussite pour le
marché aux fleurs,
marché locale et Brocante
Gisingen



21 mai : visite du jardin des sens franco-allemand de Merzig pour les
enfants et leurs accompagnateurs dans le cadre du projet Interreg VA
financé par l'UE



**Nouveaux équipements
pour le service espaces verts**

Acquisition d'une tondeuse et
d'un taille-haie électriques,
plus légers et écologiques



Grâce au fonds de concours de l'Eurométropole, la commune de Mey a financé deux opérations :

- l'acquisition d'un défibrillateur: coût total 2394€
participation de l'Eurométropole : 1000,50€
 FCTVA (compensation de la TVA par l'état): 393 €
 Reste à charge pour la commune : 1000,50€



- la prolongation de la rue Paul Gilbert : coût total : 23 350,42€
participation de l'Eurométropole : 9760 €
 FCTVA : 3830 €
 Reste à charge pour la commune : 9760,42€



Réseau LE MET' : Prolongation de la ligne C13 à Nouilly et Noisseville

À partir du lundi 29 août 2022, le réseau de transport en commun de l'Eurométropole de Metz renforce et améliore son offre jusqu'à Nouilly et Noisseville.

Afin d'adapter le service de transport au plus près des besoins des usagers, les élus métropolitains ont décidé de prolonger la C13 (qui assure actuellement son terminus à Mey), jusqu'à Noisseville, en passant par Nouilly. Ce qui permettra d'augmenter considérablement le nombre de dessertes dans les 2 communes, elles passeront ainsi de 26 courses allers-retours, à 69 courses à la rentrée.



Lettre d'informations n° 2

RLPi Règlement Local de Publicité intercommunal



Qu'est ce qu'un RLPi ?

Le règlement local de publicité intercommunal est un document de planification permettant d'adapter la réglementation nationale en matière de publicité extérieure au regard des caractéristiques des enjeux d'un territoire. Il s'intéresse aux publicités, aux préenseignes et aux enseignes visibles depuis le domaine public.

Comment s'informer sur le RLPi ?

Sur la page dédiée du site internet de l'Eurométropole de Metz : <https://www.eurometropolemetz.eu/les-services/urbanisme-amenagement/le-reglement-local-de-publicite-intercommunal-rspi-4668.html> (dates des réunions publiques, calendrier des expositions, consultation des pièces du dossier).

En consultant les documents relatifs au RLPi à la Maison de la Métropole et dans les mairies des communes membres.

En découvrant l'exposition installée à la Maison de la Métropole et mise à disposition des communes.

Comment contribuer au RLPi ?

En participant aux réunions publiques (à la rentrée 2022).

En formulant ses observations par voie électronique à rspi@eurometropolemetz.eu ou dans les registres de concertation disponibles à la Maison de la Métropole et dans les mairies des communes.

En vous rapprochant du pôle Planification de l'Eurométropole (☎ : 03.57.88.33.66).

Avancement de la procédure :

La première phase de la procédure consacrée au diagnostic et aux enjeux, s'est achevée début 2022. Ceux-ci ont été partagés avec les habitants et tous les acteurs du territoire à l'occasion de 2 réunions publiques : le 7 février 2022 à l'hôtel de ville de Metz et le 9 février 2022 à la salle des fêtes d'Augny. Ils ont également été présentés aux représentants des administrations et organismes partenaires de la démarche, ainsi qu'aux professionnels de l'affichage.

A partir des grands enjeux (limiter l'impact des dispositifs, rechercher leur meilleure intégration pour valoriser le patrimoine bâti et renforcer l'attractivité commerciale, lutter contre la pollution lumineuse au profit de la biodiversité et de la tranquillité des riverains), 10 orientations ont été définies par les élus, et ont fait l'objet d'un débat en conseil métropolitain le 4 avril 2022. Elles sont déclinées en une vingtaine d'objectifs. Le document d'orientations est disponible sur le site internet de l'Eurométropole et dans l'ensemble des mairies.

Le projet de RLPi est actuellement dans sa 2ème phase d'élaboration : la traduction réglementaire des orientations. Ce travail de co-construction est mené par la Métropole avec les communes. Une proposition de zonage et de règlement fera l'objet d'une nouvelle phase de concertation : 2 réunions publiques seront organisées à la rentrée 2022. Les informations relatives à ces réunions seront largement diffusées au préalable.

